

Orléans, le 27 Août 2010

Eric MICHON
IA-IPR Education Musicale

à

Mesdames et Messieurs les Professeurs
D'Éducation Musicale et de Chant Choral

Une rentrée n'est jamais chose anodine dans la vie d'un enseignant ; même si l'on ne change pas d'établissement, c'est toujours un nouveau départ, une organisation de vie à reconstruire, des cours à repenser, de nouvelles réformes à intégrer. Pour d'autres, qui vont découvrir un nouveau collègue, de nouveaux élèves, les aspects novateurs de cette échéance s'en trouvent renforcés. Pour ceux qui, enfin, intègrent l'académie ou entrent dans le métier, la rentrée devient un événement majeur qui bouleverse le plus souvent tant et tant de choses : déménagement, abandon du statut d'étudiant et entrée dans le monde professionnel avec tout ce que cela implique.

Je tiens en tout premier lieu à souhaiter la bienvenue dans l'académie d'Orléans-Tours aux sept nouveaux collègues titulaires et aux cinq stagiaires qui effectueront leur année de formation parmi nous. Qu'ils puissent s'intégrer au mieux dans leur nouvel univers professionnel ! Michel RENAULT, IA-IPR bien connu en poste dans l'académie de Limoges avec extension sur Orléans-Tours et moi-même tenterons de vous apporter toute l'aide requise pour vous faciliter la tâche.

Les réunions de rentrée :

Elles sont cette année programmées entre le 16 et le 24 septembre, selon les départements ; un ordre de mission pour vous rendre à cette importante échéance a d'ores et déjà du vous parvenir ou ne saurait tarder. Vous pouvez consulter dates, lieux et horaires sur la page d'accueil « musique » du site académique (adresse en annexe). Cette rencontre, qui revêt à mes yeux la plus haute importance, sera également pour vous l'occasion de vous associer si vous le souhaitez à l'un des projets chorals mis en place dans le cadre du festival académique 2011.

L'enquête annuelle de rentrée

Elle vous a été transmise sur votre adresse électronique professionnelle ; elle est également téléchargeable sur la page d'accueil du site académique « Musique ». Je vous remercie de bien vouloir la renseigner et me la retourner – toujours par voie électronique, adresses à la fin de cette lettre – **avant le 15 septembre**, pour les départements 37 et 41, **20 septembre** pour les départements 28 et 45, **23 septembre** pour les départements 18 et 36. Je vous remercie de bien vouloir respecter impérativement ces délais.

La mise en œuvre des réformes en cours

Collège

- Pour la plupart d'entre vous, il s'agira pour l'essentiel d'un prolongement de ce qui a été mis en place l'année dernière ; aucune nouvelle réforme n'intervient cette année au niveau du collège hormis la mise en place du nouveau D.N.B.
- Les nouveaux programmes d'éducation musicale : j'ai pu constater, l'année dernière, à quel point l'appropriation des exigences de ces nouvelles instructions officielles était rapide (beaucoup plus que lors de l'arrivée du précédent programme en 1997), à quel point vous aviez pris à cœur la refonte de vos cours. Bien sûr, ce n'est pas allé sans difficulté et j'ai pu constater certaines dérives bien compréhensibles – nous ferons ensemble le point sur cette mise en œuvre lors des réunions de rentrée. Mais je tiens à vous remercier pour cette adaptation qui témoigne d'un haut degré de conscience professionnelle. Les réunions de septembre nous donneront enfin, à ce sujet, l'occasion de vous présenter des documents élaborés par le groupe de travail académique qui visent à faciliter vos préparations de cours – progressions, séquences.
- La généralisation de l'enseignement de l'histoire des arts et surtout de sa validation au D.N.B. : concernant l'enseignement à proprement parler, les adaptations furent rapides, parfois même trop ! L'introduction de ce nouvel enseignement ne doit pas, en effet, nous faire oublier que l'éducation musicale est avant tout une discipline artistique fondée sur une pratique de tous les instants. Après l'expérimentation menée l'année dernière, le Diplôme National du Brevet institue pour tous les élèves une épreuve orale obligatoire d'Histoire des Arts qui sera évaluée avec un coefficient 2 ; nous devons anticiper cette échéance en préparant avec les collègues concernés – Arts Plastiques, Lettres et Histoire plus particulièrement – contenus et modalités de cette évaluation.
- La mise en place du Socle commun : c'est le point le plus délicat des réformes en cours, le plus novateur pour le fonctionnement global de notre système éducatif. C'est donc, très certainement, la raison pour laquelle les avancées dans sa mise en œuvre sont plus lentes. Un nouveau livret de compétences, publié récemment au B.O. (voir en annexe) permettra de valider, de manière progressive sur l'ensemble des quatre années du collège, les acquisitions des élèves. L'éducation musicale doit bien évidemment concourir à cette validation : des documents d'aide pour assurer cette responsabilité figurent sur le site académique, tant sur la page d'accueil, onglet « grands dossiers », que dans ses pages « musique ».

Lycée

- Les collègues exerçant en lycée vont vivre, eux, une année particulière avec l'entrée en vigueur, en classe de seconde, de la réforme du lycée : si les programmes de l'option facultative ne présentent que peu d'évolutions par rapport aux précédents, la création d'un nouvel enseignement dit « d'exploration » devra faire l'objet de toute l'attention requise et ce d'autant plus qu'il engage fortement la suite du parcours musical des élèves au lycée – je pense tout particulièrement au recrutement pour la série L-Arts. La réforme institue par ailleurs un accompagnement personnalisé pour tous les élèves, temps de travail différent (soutien, méthodologie, aide à l'orientation, approfondissement) pour lequel certains d'entre vous seront peut-être mobilisés.

Mastérisation

- Les professeurs stagiaires, les tuteurs et les conseillers pédagogiques vont enfin devoir s'adapter aux exigences de la réforme dite « mastérisation » : nommés à partir de cette rentrée sur des postes à temps complet, les jeunes collègues seront dans un premier temps accompagnés par les seuls conseillers pédagogiques – même si je mets en place, avec l'aide des deux collègues chargés de mission d'inspection, une formation « d'urgence » dès les premiers jours de la rentrée ; la formation institutionnelle ne débutera en effet que début novembre.

Les collègues de l'Indre et Loire vont par ailleurs être sollicités pour accueillir des étudiants en Master (M1 et M2) qui vont désormais effectuer des stages en établissement dans le cadre de leur préparation au CAPES. Je préciserai ce point lors des réunions de rentrée. Au sujet du concours, réjouissons nous de l'augmentation très sensible du nombre de postes proposés au CAPES

d'éducation musicale et de chant choral (120, +30 postes) ; dans les circonstances budgétaires difficiles que connaît le pays, nous ne manquerons pas de voir là une reconnaissance forte des disciplines artistiques – les Arts Plastiques bénéficient en effet de la même dynamique.

Formation continue et animations pédagogiques

En lien tout naturel avec les points développés ci-dessus, le traditionnel stage académique est construit autour des nouveaux programmes de collège sous l'angle de l'évaluation par compétences. Dans ce cadre, un module TICE conséquent sera proposé : ce fut une demande forte des collègues l'année dernière.

Ce stage sera ouvert cette année à 30 professeurs environ. Il se déroulera les Mercredi 6, jeudi 7 et vendredi 8 avril 2011 au centre musical AREMC du Châtelet en Berry (18). Comme l'année dernière, la procédure pour candidater est individuelle : si vous souhaitez participer à cette formation, **il vous faut vous inscrire en ligne, sur le site académique, avant la fin du mois de septembre**. N'oubliez pas !

- Préparation des rencontres chorales 2011

Comme chaque année, une demi-journée de travail à l'échelon départemental vous sera proposée – entre la mi-novembre et la mi-décembre - si vous participez au festival académique.

L'association Schoralia Région Centre

Elle a pour vocation, depuis plus de vingt ans, d'organiser les rencontres chorales de fin d'année et de permettre les regroupements inter-collèges. N'hésitez pas à rejoindre les cent soixante établissements qui se fédèrent chaque année dans ce cadre tant associatif qu'institutionnel ; vous trouverez en annexe les coordonnées de vos collègues qui, dans chaque département, prennent en charge cette organisation.

Programme 2011 de l'épreuve facultative du baccalauréat

- Aaron COPLAND : *Fanfare for the common man*
- Jean-Sébastien BACH : *Messe en si mineur*, cinq chœurs extraits du *Credo*
- Marc-André DALBAVIE : *Color*

Deux nouveaux documents multimédias sont en ligne depuis cette rentrée (ou ne sauraient tarder à l'être) sur le site académique :

- Présentation de l'œuvre, analyse et guides d'écoute des cinq chœurs de la *Messe en si mineur* ;
- Présentation de l'œuvre, analyse et guides d'écoute des six Lieder du *Voyage d'Hiver* de SCHUBERT, œuvre au programme du Baccalauréat L-Arts dans le cadre de la thématique *Voix, texte et musique*.

Je vous souhaite à tous une excellente rentrée.

Cordialement,



E. MICHON
IA-IPR Education Musicale

Mes coordonnées :

Courriel : eric.michon@ac-orleans-tours.fr ; ermichon@wanadoo.fr

Téléphone : 06 07 30 75 41

ANNEXES page suivante

ANNEXES

1. Les professeurs ressource de l'Académie (contact : adresse académique) :

- Chargés d'une mission d'inspection et du suivi des stagiaires : Madame **Delphine BORDAT**, Lycée Alain Fournier Bourges (18) ; Monsieur **Alain BERTHET**, collège Geneviève Anthonioz De Gaulle, Les Bordes(45)
- Coordonnateurs académiques chant choral : Madame **Florence LE SIGNOR**, collège Raoul Rebout Montlouis s/Loire (37) et Monsieur **Jean-Michel NICOLAS**, collège Pablo Neruda Saint Pierre des Corps (37)
- Professeurs coordonnateurs départementaux de chant choral :

Cher : Delphine Bordat, lycée Alain Fournier de Bourges - delphine.bordat@ac-orleans-tours.fr.

Eure-et-Loir : Sébastien Bouvet, collège Petits sentiers de Lucé - sebastien.bouvet@ac-orleans-tours.fr.

Indre : Noëlle Martin, collège Touvent de Châteauroux - noellemartin187@orange.fr

Indre-et-Loire : Jean-Michel Nicolas, collège Neuruda de Saint-Pierre-des-Corps - schoralia@aol.com.

Loir-et-Cher : Frédéric Dudilet, collège de Saint-Laurent-Nouan - frederic.dudilet@neuf.fr

Loiret : Eric Dardaine, collège de Tigy - dardaine.mus@gmail.com

- Interlocuteur académique TICE, Wiki : Monsieur **Alain BERTHET**, collège Geneviève Anthonioz De Gaulle, Les Bordes (45)
- Webmaster : Madame **Florence LE SIGNOR**, collège Raoul Rebout Montlouis s/Loire (37)

2. Ressources académiques :

- Site académique : www.ac-orleans-tours.fr/musique

- Wiki : <http://musique.tice.ac-orleans-tours.fr/php5/wikiacad/doku.php>

Pour les nouveaux arrivants, l'accès au Wiki ne sera ouvert qu'après demande réalisée auprès d'Alain BERTHET – par mail sur son adresse professionnelle.

3. Où trouver les textes de référence :

- Nouveaux programmes d'éducation musicale : B.O. spécial No 6 du 28 août 2008
- Documents d'accompagnement du programme d'éducation musicale : <http://www.educnet.education.fr/musique/index.htm>
- Arrêté d'organisation de l'enseignement de l'Histoire des Arts : B.O. No 32 du 28 août 2008
- Circulaire concernant la mise en œuvre de l'Histoire des Arts : No 2008-059 du 29 avril 2008
- Socle commun de connaissances et de compétences : B.O. No 29 du 20 juillet 2006
- Livret de compétences du socle : BO No 27 du 8 juillet 2010 (livret personnel de compétences) ; <http://www.eduscol.education.fr/cid49889/livret-personnel-de-competences.html>
- Diplôme National du Brevet : Arrêté du 9 juillet 2009, B.O. No 31 du 27 août 2009 <http://www.education.gouv.fr/cid42635/mene0916156a.html>